

SAMEDI 14 JUIN 2025

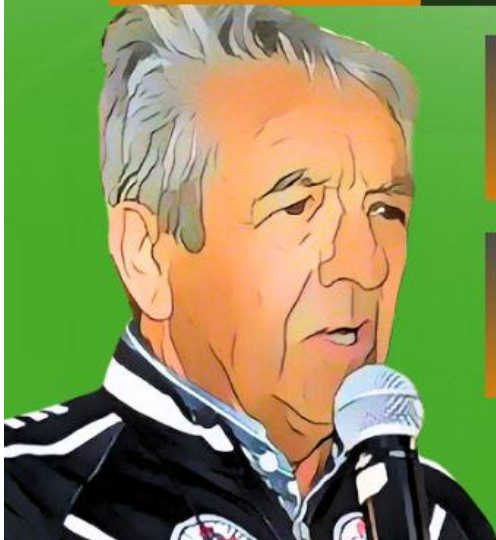


14h00

Course Open 1-2-3 + Access



Ménesplet - Saint-Martin-de-Gurson



13h34

Course U15



Terrain des Sports - Cours de Tennis
Saint-Martin-de-Gurson

13h30

Course U17 + Filles



Terrain des Sports - Cours de Tennis
Saint-Martin-de-Gurson



3^{ème} Souvenir Robert Laurière



REGLEMENT PARTICULIER SOUVENIR ROBERT LAURIERE 2025

Article 1 : Épreuve organisé par le Sprinter Club du Périgord-Vergt inscrite au calendrier F.F.C. organisée sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.)

Article 2 : Cette épreuve en ligne se déroulera le samedi 14 juin 2025 avec un départ de Ménesplet et une arrivée dans la commune de Saint-Martin-de-Gurson

Article 3 : Cette épreuve est ouverte aux seniors, Open 1/2/3, Access et féminines. Seul les équipes (Clubs ou Ententes) constitués de 4 coureurs minimums peuvent être suivi d'une voiture de dépannage. Le nombre d'engagés maximum est de 200 coureurs.

Article 4 : Les engagements se feront par internet (CicleWeb). Ils seront clos le 11 juin.

Article 5 : La permanence de départ se tiendra à Ménesplet, à partir de 12h30. Retrait des dossards et plaques, ils devront être retournés à l'issue de l'épreuve.

Article 6 : La réunion du corps arbitral, en présence de l'organisateur et des directeurs sportifs, aura lieu à Ménesplet (Mairie) à 13h30. Présence d'un seul représentant par équipe. La réunion des pilotes organisation se tiendra, même lieu, à 13h15.

Article 7 : Les coureurs devront avoir signé la feuille d'émargement avant 13h45. L'appel des coureurs sur la ligne du départ fictif se fera à 13h50. Départ fictif à 14h. Le départ réel lancé de la course sera donné à 14h10.



Article 8 : Délais d'arrivée, tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 9 : Challenge sprints intermédiaires un classement général des sprints est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints intermédiaires. L'attribution des points à chaque sprint intermédiaire est 5-3-2-1 points. En cas d'ex-aequo les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC) :

- Nombre de victoires dans les sprints intermédiaires.
- Classement de l'épreuve.

Article 10 : Challenge du Meilleur Grimpeur un classement général des cotes répertoriées est établi par l'addition des points obtenus dans les sprints intermédiaires. L'attribution des points au classement intermédiaire sera de 5-3-2-1 points. En cas d'ex-aequo les coureurs seront départagés de la manière suivante (suivant l'article 2.6.017 du règlement de la FFC) :

- Nombre de victoires dans les classements intermédiaires.
- Classement de l'épreuve.

Article 11 : La réglementation anti-dopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi française. Le contrôle médical se fera dans un local à proximité de la ligne d'arrivée à Saint-Martin-de-Gurson Un fléchage sera mis en place. Toute modification à ces règlements, en faveur de la lutte anti-dopage, sera immédiatement appliquée, dans la mesure de ses moyens par l'organisateur.

Article 12 : Les réclamations concernant un incident de course seront reçues par le jury des arbitres au plus tard 30 minutes après l'arrivée.



Article 13 : Chaque directeur sportif devra équiper sa voiture d'une radio qu'il devra retirer auprès du prestataire radio (...). Ne pas attendre le dernier moment.

Article 14 : L'Arbitre de la voiture balai, après avis du directeur de course, pourra demander aux coureurs attardés de rendre leur dossard et plaque de cadre, et de monter dans la voiture balai. Ces coureurs pourront continuer à vélo mais hors de la compétition. Ceux qui refuseraient de se conformer aux directives des arbitres seront amendables.

Article 15 : Le barème des pénalités du règlement F.F.C. sera le seul applicable.

Article 16 : Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance de ce règlement particulier de l'épreuve et qu'il en accepte toutes les clauses. L'arbitrage concernant le déroulement sportif de la course est placé sous l'autorité du Président du Jury et des arbitres désignés en application des règlements généraux de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 17 : Le maillot rouge du meilleur combatif sera attribué à l'issue de l'épreuve des suites de la décision des organisateurs.

Article 18 : Le protocole de l'épreuve se déroulera sur le podium d'arrivée. Les coureurs à récompenser, en tenue de course obligatoire, doivent se présenter dans les plus brefs délais.

PROTOCOLE

3^{ème} Souvenir Robert Laurière



Vainqueur de l'épreuve Maillot Jaune + Trophée + Gerbe

Second de l'épreuve Trophée + Gerbe

Troisième de l'épreuve Trophée + Gerbe

Meilleur jeune(17-19ans) Maillot Blanc + Trophée + Gerbe

Meilleur Grimpeur Maillot à pois + Trophée + Gerbe

Meilleur Sprinter Maillot vert + Trophée + Gerbe

Plus Combatif Maillot rouge + Trophée + Gerbe

Article 19 : Donation de l'épreuve.

3^{ème} Souvenir Robert Laurière



Classement de l'épreuve : 1000/20 198, 148, 118, 100, 81, 70, 55, 46, 30, 20, 17, 15, 15, 15, 14, 12, 12, 12, 11, 11.

Classements annexe :

-Meilleur Grimpeur 138/3 70, 42, 26

- Meilleur Sprinter 138/3 70, 42, 26

-Meilleur Jeune 100/4 40, 25, 20, 15

Classement intermédiaire :

Meilleur Sprinter :

5.5 km **Villefranche-de-Lonchat**

44 km **Saint-Méard-de-Gurçon**

66 km **Le Fleix**

104 km **Saint-Martin-de-Gurson** (premier passage sur la ligne)

Meilleur Grimpeur :

11.4 km **Saint-Michel-de-Montaigne**

24 km **Montcaret**

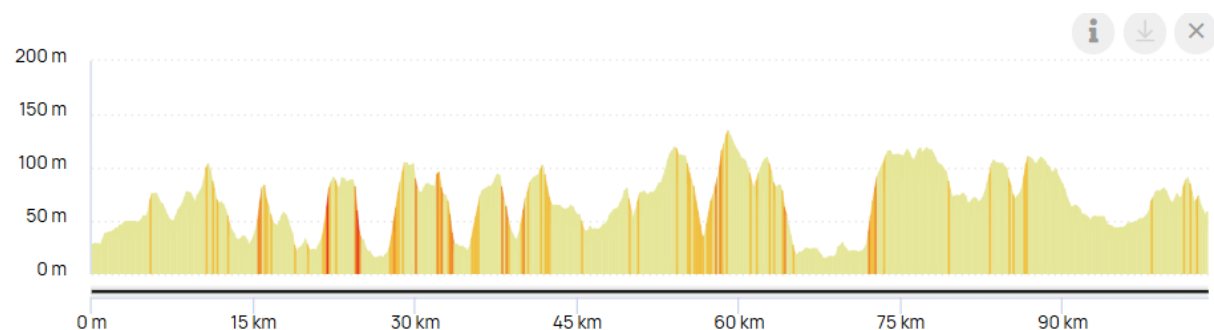
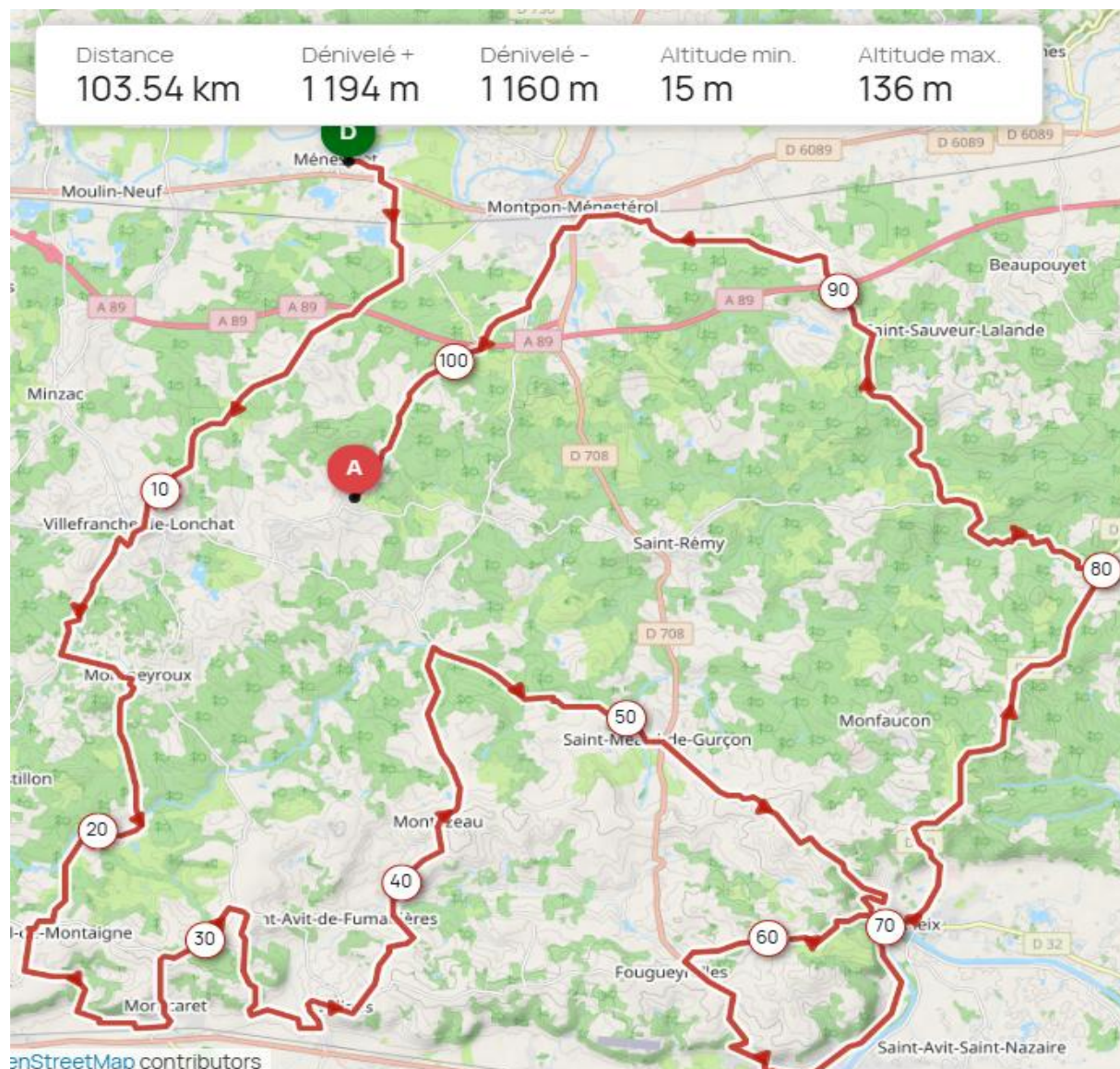
36.2 km **Montazeau**

53.6 km **Fougueyrolles**

3^{ème} Souvenir Robert Laurière



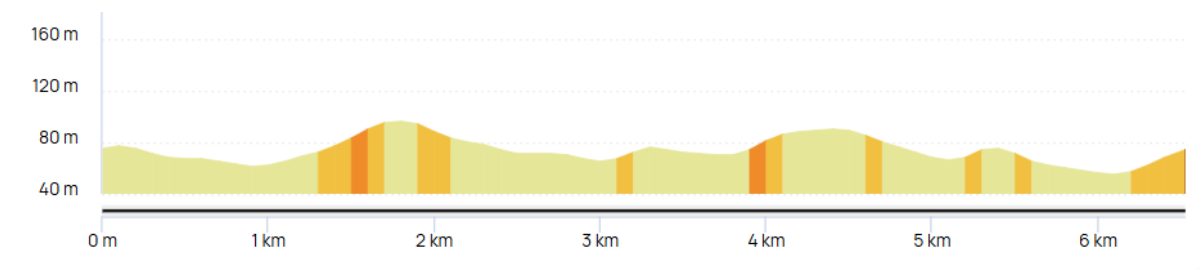
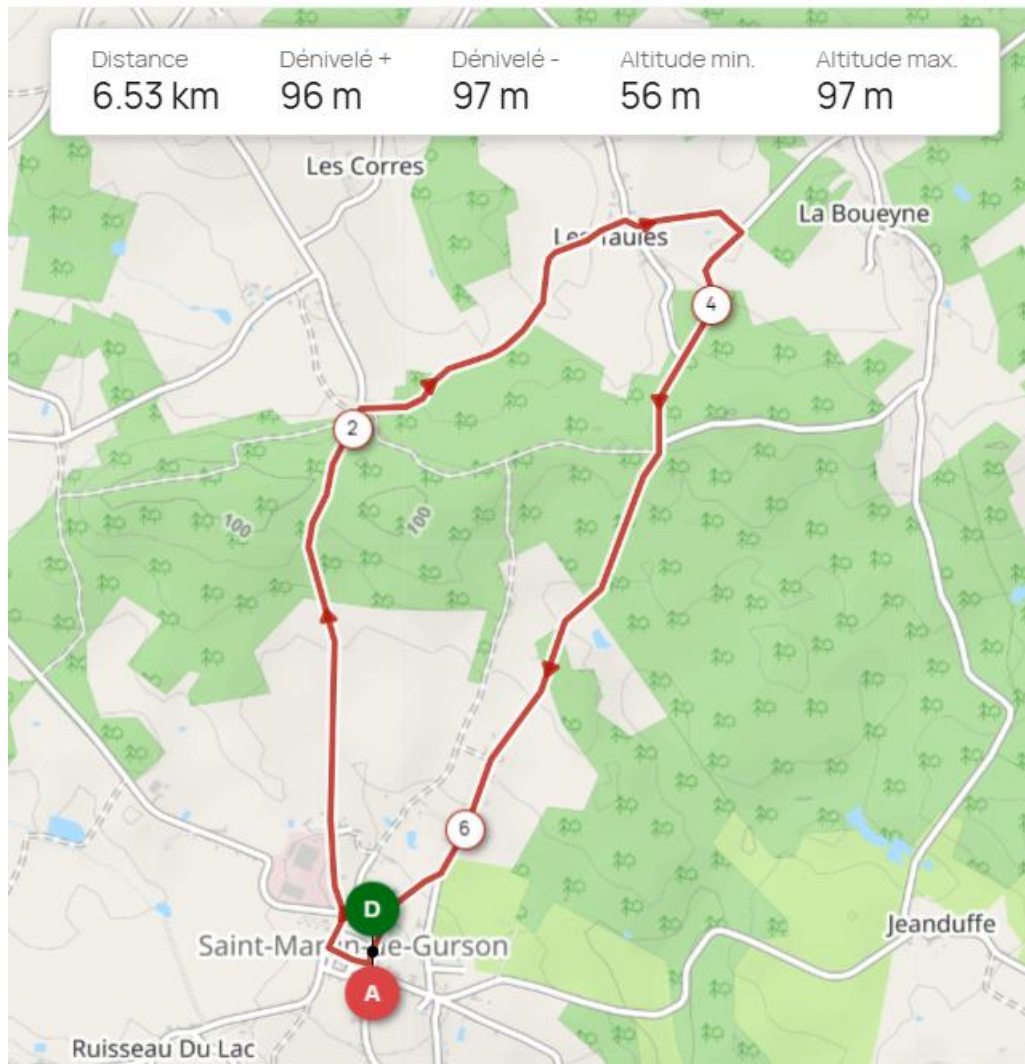
Circuit en ligne :



3^{ème} Souvenir Robert Laurière



Circuit final :





Composition du jury :

Président du jury : Sylvain Sousens

Arbitre 1 : D.Rougier

Arbitre 2 : Sabrina Descubes

Arbitre Moto : Thomas Gayraud

Itinéraire Détaillé :

3ème Souvenir Robert Laurière					
KM Par-cours	KM Res-tants	ITINERAIRE DETAILLE	Obj	40 km/h	42km/h
-5	129	Départ fictif Mairie de Ménesplet		14h	
-4	128	Giratoire deuxième sortie Rue les Barthomettes	Giratoire	14h01	
-3	127	Rue de la croix du Buzet	Chemin de fer	14h03	
-1,8	125,8	Droite Route de Villefranche de Lonchat D9		14h05	
0	124	Départ Réel sortie du pont D9		14h07	
5,5	118,5	Entrée Villefranche de Lonchat	MS	14h15	
9,5	114,5	Gauche route du Léchou Montpeyroux	Ralentisseur	14h21	
10,9	113,1	Droite Place Louis Cazenave	Pont	14h23	
11	113	Tout droit Route de Bretenord		14h23	
14,2	109,8	Droite Route de Matecoulon Montcaret		14h28	
17,2	106,8	Droite Route Francoise de la Chassaigne Saint-Michel-de-Montaigne		14h32	
17,8	106,2	Gauche Route Michel Eyquem de Montaigne D9		14h33	
18,9	105,1	Gauche Route du Coteau	Déscente Dangereuse	14h36	
21	103	Gauche route de la Petite Rivière Montcaret		14h38	
22,5	101,5	Gauche route de la Villa Gallo Romaine D10E3		14h40	
24,1	99,9	Droite Route du Moulin de Nogaret	MG	14h43	
25,9	98,1	Droite sur la D10		14h45	
26,2	97,8	Droite Route de la Chalustre		14h46	
28,5	95,5	Gauche Route de Sourreau		14h49	
30,1	93,9	Gauche sur D11 Vélines		14h52	

3^{ème} Souvenir Robert Laurière



36,2	87,8	Montazeau	MG	15h	
40,8	83,2	Droite Route de la Gurçonnaise D32 Montazeau		15h07	
44	80	Saint-Méard-de-Gurson	MS	15h11	
46	78	Traversée de la D708 Direction Route de la Bergeracoise D32 Saint-Méard-de-Gurçon		15h16	
51,7	72,3	Gauche Route de Souleillou D32E2 Le Fleix		15h24	
53,6	70,4	Fougueyrolles	MG	15h28	
56,6	67,4	Gauche sur D708 Fougueyrolles		15h32	
60,5	63,5	Gauche Avenue du Périgord D20 Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt		15h38	
65,8	58,2	Gauche sur D20	MS	15h45	
75,5	48,5	Gauche sur D13		16h	
80,7	43,3	Droite Route de Bergerac D13 Saint-Géraud-de-Corps		16h08	
85,8	38,2	Gauche route de Ferrachapt		16h15	
90,5	33,5	Tout droit sur John Kennedy Montpon-Ménesterol		16h23	
91	33	Droite sur Rue Koufra		16h24	
91,2	32,8	Traversée de la D708 sur Rue Bir Hakeim		16h24	
91,5	32,5	Gauche sur D11		16h24	
93,2	30,8	Droite sur route Rosa Parks		16h26	
98,5	25,5	Premier Passage sur la ligne d'Arrivée Saint-Martin de Gurson	MS	16h34	
99	25	Droite sur D33		16h35	
99,3	24,7	Droite sur Route du Lac		16h35	
101	23	Droite Rue du Claud Delem		16h38	
102,4	21,6	Droite puis Gauche Rue du Goupil		16h40	
102,8	21,2	Droite Route de la Borne		16h40	
104,2	19,8	Droite Rue du Guinot		16h43	
111,5	12,5	Deuxième Passage sur la ligne d'Arrivée		16h53	
118	6	Troisième Passage sur la ligne d'Arrivée		17h04	
124	0	Arrivée à Saint-Martin-de-Gurson		17h13	

3^{ème} Souvenir Robert Laurière



Principaux Partenaires :

